



VILLE DE CHARLIEU

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU JEUDI 10 FEVRIER 2011

PRESENTS :

Bruno BERTHELIER
Eric POULAT
Eric BALLANDRAS
Thomas GUERIN (à partir de 19h50)
Jérémie LACROIX
Marianne PONSON
Roger GUILLERMAIN
Véronique PICALET
Agnès BRISEBRAS
Chrystèle FAURIE

Martine DESBOIS
Brigitte MAZARD DURAND
Etienne HERTZOG
Jean LABOURET
Henri POINSOT BERTHELOT
Agnès FABIANSKI
Emmanuelle NUNES DA GRACA
Joëlle GUEGUEN
Sylvie PONCET
Philippe GARCIA TOVAR

Patricia GARCIA
Alain MERCIER
Laurence FAYOLLE

Henriette DRUERE
Dominique MONCORGER
Nicole BIZET

ABSENTS EXCUSES :

Antonio RODRIGUES (procuration à Martine DESBOIS)

SECRETAIRE DE SEANCE :

Martine DESBOIS

Monsieur le Maire ouvre la séance en présentant les excuses et procurations.

Il soumet à l'approbation des membres du Conseil le procès verbal de la séance du 27 janvier 2011.

Madame Garcia souhaite que le fondement textuel demandant à la collectivité d'intégrer un personnel en disponibilité dans un service correspondant à son grade soit précisé.

Cette remarque étant prise en compte, le procès verbal de la séance du 27 janvier 2011 est adopté à l'unanimité et l'ordre du jour est ensuite abordé.

I) COMPLETEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à la démission de Monsieur Gernez devenue définitive le 8 janvier dernier, il est nécessaire de procéder au complètement du conseil municipal en installant le suivant sur la liste « Charlieu, cadre de vie et solidarité ».

Il fait part du refus de Madame Dilly et de Monsieur Lacombe, d'être installés en qualité de conseillers municipaux et expose qu'il convient d'installer Madame Nicole Bizet comme conseillère municipale.

Le conseil municipal installe **à l'unanimité** Madame Nicole Bizet comme conseillère municipale.

II) DESIGNATION D'UN MEMBRE POUR LA COMMISSION COMMUNALE TRAVAUX

Monsieur Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que suite à la démission de Monsieur Jean-Paul Gernez de son mandat de conseiller municipal, il convient de prévoir la désignation d'un membre pour siéger à la commission communale « travaux ».

Monsieur le Maire sollicite les élus minoritaires afin de désigner un membre de la commission.

Les élus minoritaires souhaitent que Monsieur Dominique Moncorger intègre la commission travaux.

Cependant les élus minoritaires demandent si des modifications peuvent intervenir au sein des commissions afin que Madame Bizet puisse participer à une commission.

Monsieur le Maire expose qu'il donne son accord pour qu'un des membres des élus minoritaires remplace un membre absent à une commission afin que les élus minoritaires soient représentés.

Le Conseil Municipal approuve **à l'unanimité**, la nomination de Monsieur Moncorger comme membre de la commission travaux.

III) DESIGNATION D'UN MEMBRE POUR LA COMMISSION COMMUNALE REGLEMENT INTERIEUR

Monsieur Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que suite à la démission de Monsieur Jean-Paul Gernez de son mandat de conseiller municipal, il convient de prévoir la désignation d'un membre pour siéger à la commission communale « règlement intérieur».

Monsieur le Maire sollicite les élus minoritaires afin de désigner un membre de la commission.

Les élus minoritaires souhaitent que Monsieur Alain Mercier intègre la commission règlement intérieur.

Le Conseil Municipal approuve **à l'unanimité**, la nomination de Monsieur Mercier comme membre de la commission règlement intérieur.

IV) DELEGATION DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante que le contrat de délégation du service public de la commune de Charlieu conclu avec la société VEOLIA arrive à échéance le 31 juillet 2010.

La procédure de passation des contrats de délégation de service public est définie par les articles L.1411-1 à L.1411-11, R.1411-1 à R.1411-2 et D.1411-3 à D.1411-5 du Code général des collectivités territoriales.

Préalablement à une telle procédure, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le principe de la délégation du service public d'eau potable de la commune de CHARLIEU au vu du rapport établi en application de l'article L 1411-4 du Code général des collectivités territoriales, rapport qui a été distribué à l'ensemble des conseillers en annexe de la convocation au conseil municipal.

Monsieur le Maire fait part de la question écrite déposée par les élus minoritaires concernant ce sujet :

« Lors de la précédente mandature vous êtes, à plusieurs reprises, intervenus lors des séances du conseil municipal lorsqu'était abordée la problématique de la gestion de l'eau et plus particulièrement la fin du contrat d'affermage qui lie la commune avec la société Véolia.

Votre réflexion philosophique du moment laissait supposer que vous étiez plutôt favorable à une reprise en régie de cette gestion.

Vous aviez également émis l'idée de visiter des collectivités qui ont entrepris de gérer l'eau de cette manière. Si tel est le cas quelles sont les communes ou autres collectivités que vous avez visitées et quel est le constat que vous en avez tiré ?

Lors du dernier conseil municipal le rapport d'étude sur une reprise en régie a été présenté sans qu'il fasse véritablement l'objet d'un débat. Nous nous attendions à ce que ceci soit éventuellement discuté en commission. Or, au conseil du 10 février prochain va nous être présenté le rapport sur le principe de la délégation du service public de l'eau potable avec délibération pour adopter ce principe. Ce qui laisse bien évidemment entendre que la piste de la régie est abandonnée puisque le paragraphe 4 du rapport propose une délégation du service public pour une durée de 5 ans.

Si cette solution est retenue un calendrier précis est d'ores et déjà établi (ce qui est normal) toutefois pouvez-vous nous éclairer plus précisément sur les modalités d'élaboration du contrat d'affermage (par qui, participation des élus,...) qui va être la pièce déterminante pour une durée de 5 ans pour la gestion de l'eau ? La commission d'appel d'offres a-t-elle son mot à dire dans cette élaboration article par article ou une commission spéciale va-t-elle être mise en place ? »

Monsieur le Maire rappelle que lors de l'ancienne mandature, il a effectivement demandé que soit étudiée la faisabilité du retour en régie. Monsieur le Maire expose que cette étude réalisée par la DDT était achevée depuis le mois de mai 2010 mais qu'aux vues des différentes démissions, beaucoup de temps s'est écoulé sans que rien n'ait été fait. Il aurait souhaité prolonger le contrat existant jusqu'en avril 2012 afin de permettre d'étudier le retour en régie de façon plus poussée mais cependant il n'est pas possible d'effectuer une prolongation. Il est donc nécessaire de prendre des décisions et rapidement. Un passage en régie en 6 mois n'est pas envisageable. De plus il existe un problème au niveau du personnel encadrant nécessaire à la mise en place d'un tel service. Le personnel n'est pas formé pour effectuer cette tâche. Un tel changement de mode de gestion se prépare à l'avance, ce qui n'a pas été fait.

Un autre élément est à prendre en compte, les 2 225 400 €HT de travaux à réaliser en eau potable sur les 5 prochaines années qui vont impacter le prix de l'eau. L'étude de faisabilité du retour en régie a démontré qu'une régie serait plus onéreuse qu'un renouvellement de contrat d'affermage.

Monsieur le Maire expose que le passage en régie ne permettrait pas de maintenir le prix de l'eau pour l'utilisateur alors qu'avec la renégociation du contrat d'affermage on peut espérer un prix de l'eau équivalent malgré l'ampleur des travaux à réaliser.

Monsieur le Maire explique qu'il propose un délai de 5 ans pour ce nouveau contrat d'affermage car d'ici 5 ans la commune de Charlieu réalisera une station de traitement de l'eau au pré de la

Doux, et qu'elle s'affranchira peut-être des sources du Cergne et que de ce fait l'exploitation du service d'eau potable subira de profondes modifications.

Madame Garcia demande si le retour en régie est l'objectif poursuivi ?

Monsieur le Maire dit qu'aucune porte n'est fermée et que l'équipe municipale étudiera toutes les opportunités.

Madame Garcia demande quelles communes ont été visitées afin de faire des comparaisons ?

Monsieur le Maire expose qu'il a rencontré les élus d'autres villes mais qu'aucune de ces communes ne correspond à la configuration de Charlieu.

Il précise que c'est la commission d'ouverture des plis qui joue un rôle dans cette procédure, elle ouvre les candidatures, les offres, choisit les candidatures et remet un rapport au Maire sur l'analyse des offres. Cependant c'est le Maire qui soumet à l'assemblée délibérante l'offre à entériner et qui engage au préalable et sur la base du rapport établi par la COP les négociations avec chaque candidat. De ce fait un dossier de consultation est établi pour que les entreprises puissent répondre mais les propositions peuvent évoluer au fur et à mesure.

Monsieur Guerin arrive au Conseil Municipal.

Monsieur Mercier demande si la durée du contrat a été fixée suite à une proposition de Véolia ou si c'est le choix du Maire ?

Monsieur le Maire explique que Véolia n'a pas à intervenir sur le choix de l'affermage et sur la durée du contrat.

Monsieur Mercier trouve que cette durée est un bon compromis.

Madame Druère expose qu'elle souhaiterait qu'une autre personne représente les élus minoritaires au sein de la COP considérant qu'elle n'a pas fait avancer le dossier pendant son intérim et qu'elle estime ne pas avoir de compétences dans ce domaine.

Monsieur le Maire rappelle que Madame Druère a été élue pour représenter les élus minoritaires en suppléance de Jean-Paul Gernez et qu'en conséquence, il n'est pas possible juridiquement de la remplacer.

Le Conseil Municipal approuve **à l'unanimité** (21 pour et 6 abstentions) le principe de déléguer sous la forme d'affermage le service public d'eau potable de la commune de Charlieu pour une durée de 5 ans.

V) DEBATS D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur Hertzog, adjoint aux finances qui présente le débat d'orientations budgétaires.

La tenue d'un débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants. Cette obligation concerne également leurs établissements publics administratifs ainsi que les groupements de communes. Ce débat doit se tenir dans les deux mois qui précèdent le vote du budget par le Conseil Municipal.

Le DOB a pour but de renforcer la participation des élus en instaurant une discussion au sein du conseil municipal sur les priorités et les évolutions de la situation financière de notre commune en vous donnant la possibilité de vous exprimer sur ce sujet.

Nous devons préciser en préalable que l'année 2010 qui vient de s'écouler a été particulière de par un certain nombre d'évènements : elle aura connu 2 maires, une période transitoire qui n'a pas été propice à la sérénité, et pour finir, une situation peu enviable par l'incertitude quant au poste de secrétaire général.

Cette situation a provoqué des difficultés dans les contrôles ainsi que dans le traitement de certaines opérations réglementaires dont les conséquences financières pourraient être importantes, sans que nous soyons en mesure d'en évaluer à ce jour l'exacte amplitude.

RAPPEL DES PRINCIPES GENERAUX QUI COMMANDENT A L'ELABORATION DU BUDGET

De manière schématique, notre budget est influencé par :

- les paramètres extérieurs :

la conjoncture économique (évolution du PIB, taux d'inflation, taux de chômage, taux d'intérêt...),

l'environnement législatif et réglementaire (évolution des dotations de l'État, transferts de compétences, calendrier des élections ...),

la dynamique des entreprises (bases de la taxe professionnelle, emploi local),

les facteurs démographiques (structure de la population ...),

l'appartenance à un groupement de collectivités (la Communauté de Communes du Pays de Charlieu)

- les choix qui seront opérés en matière de :
 - politique fiscale,
 - services rendus à la population,
 - projets d'investissement,
 - stratégie d'endettement.

L'analyse financière que nous avons menée a nécessairement tenu compte de la complexité de notre environnement local :

- imbrication des compétences exercées par les différents niveaux de collectivités
- diversité des domaines d'intervention au sein d'un même niveau de collectivité,
- différents modes de gestion des services communaux.
- notre appartenance à la Communauté de Communes du Pays de Charlieu, EPCI à fiscalité propre vers laquelle un certain nombre de compétences ont été transférées au cours des années précédentes.

Les objectifs du budget communal :

Ils sont au nombre de trois :

1, l'appréciation de nos équilibres financiers : le montant de l'épargne libérée chaque année par la section de fonctionnement et le mode de financement de nos investissements.

2, l'évaluation de nos marges de manœuvre financières : au niveau fiscal, en terme de projets d'investissement, en terme de potentiel d'endettement.

3, l'identification des risques financiers encourus : dans le temps : à court, moyen et long terme, et dans l'espace : budget principal, budgets annexes, satellites (CCAS, SEM, associations...).

Après analyse de notre situation financière, nous pouvons être en mesure :

- de définir nos investissements d'entretien
- de définir nos nouveaux programmes d'investissement
- d'évaluer les charges induites par ces investissements
- d'arbitrer notre niveau d'épargne, notre fiscalité et notre niveau d'endettement.

SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE DE CHARLIEU

Une étude a été réalisée à notre demande par la trésorerie de Charlieu pour les exercices 2005 à 2009. Cette étude ne concerne que le budget principal de notre ville.

Il en ressort que la capacité d'autofinancement reste stable sur les 2 derniers exercices mais juste suffisante pour couvrir les remboursements d'emprunts. Cela prouve d'une part la gestion rigoureuse qui a été menée sur ces 5 derniers exercices ainsi qu'une planification des investissements pour aboutir à un désendettement important à partir de 2011 (diminution de moitié de l'annualité d'emprunt).

Cependant, les marges de manœuvre ne sont pas très importantes compte tenu d'un potentiel fiscal faible, d'une population relativement peu importante dont le revenu moyen est très inférieur à la moyenne régionale et nationale et, du niveau des charges structurelles dont la rigidité est un handicap.

Les principaux agrégats financiers (fonds de roulement, besoin en fonds de roulement et trésorerie) restent positifs.

S'agissant de la fiscalité locale, les taux d'impôts directs locaux sont inférieurs aux diverses moyennes (départementale, régionale et nationale) il existe donc une marge à étudier dans ce domaine, ce que nous ferons au cours de l'année 2011.

De la même manière, les bases qui servent de calcul à la fiscalité locale méritent d'être revues. Ce travail n'a pas été réalisé depuis de nombreuses années.

ORIENTATIONS 2011

Les contribuables Charliendins attendent légitimement de leur municipalité une politique audacieuse et concrète, capable d'entraîner le développement économique, social et environnemental de leur territoire.

Compte tenu de ce qui a été engagé en 2010 par la municipalité précédente et notre arrivée aux affaires municipales il y a à peine 4 mois, nous n'avons bien entendu pas prévu de bouleversement fondamental pour cette l'année 2011 qui sera mise à profit et constituera le point de départ pour nous engager de manière volontariste vers une meilleure maîtrise des grands équilibres financiers.

Cette maîtrise est en effet nécessaire si nous voulons inverser la tendance à l'appauvrissement de la commune observée après l'étude du rapport financier. Cette tendance, qui voit année après année une augmentation plus rapide des charges d'exploitation au regard des produits d'exploitation (effet de ciseaux), est régulière et dangereuse à terme et constitue à nos yeux un signe d'alerte.

Nous avons vu par ailleurs que nous possédons quelques marges de manœuvre qui n'ont pas été utilisées jusqu'à présent pour améliorer les ressources mais aussi et surtout pour inverser la tendance constatée de réduction de notre capacité d'autofinancement.

A ce stade de l'analyse, nous pouvons évaluer les grandes masses de ce que nous prévoyons pour le budget primitif 2011,

RECETTES

EXECUTION BUDGETAIRE ET RECETTES PRÉVISIONNELLES

RECETTES	BP 2008	31/12/2008	BP 2009	31/12/2009	BP 2010	31/12/2010	BP 2011(e)
Atténuation de charges	24 569,04	48 269,74	44 200,00	96 541,94	20 800,00	106 434,52	42 000,00
Opérations d'ordres	1 857,00	237 086,04	1 857,00	40 783,76	1 857,00	1 857,00	1 857,00
Produits des services	146 146,45	166 609,84	156 150,00	180 921,95	171 365,00	177 849,04	143 000,00
Impôts et taxes	2 054 266,00	2 072 853,01	2 079 915,00	2 100 876,87	2 103 875,15	2 155 329,75	2 136 000,00

Dotations et participations	975 705,00	954 268,85	962 492,00	977 039,25	955 454,00	933 406,70	927 000,00
Aut. prod. gest. courante	141 880,00	128 629,46	125 009,99	124 197,53	84 858,65	124 444,84	86 000,00
Produits financiers	490,00	302,23	74,69	74,63			
Produits exceptionnels	1 200,00	2 569,66		4 433,72		672,00	
	3 346 113,49	3 610 588,83	3 369 698,68	3 524 869,65	3 338 209,80	3 499 993,85	3 335 857,00

Nous vous rappelons que la municipalité précédente avait décidé d'augmenter les taux d'imposition de 1,5% en 2010 en sus de l'augmentation des bases.

Les recettes prévisionnelles 2011 s'établissent à 3 334 000 € en retrait par rapport à 2010. Les bases de calcul des taxes devraient augmenter de 1,2 %. Les dotations de l'État, quant à elles, se situent à un niveau légèrement inférieur du fait du gel de leur montant.

L'effet conjugué de l'absence de toute augmentation de la fiscalité, et de la diminution des recettes (notamment la baisse des loyers perçus par la commune, conséquence de la fin du Fadel de LTC pour 41 000€ et de l'absence de contribution aux frais de fonctionnement de l'internat par la Région en raison des travaux de réaménagement) conduisent à une diminution générale des recettes de fonctionnement qui était prévisible.

Ainsi que nous nous y étions engagés, nous n'envisageons pas d'augmentation des taux des différentes taxes pour l'année 2011.

Nous devons adapter nos dépenses de fonctionnement à ces recettes.

DEPENSES

EXECUTION BUDGETAIRE ET CHARGES PRÉVISIONNELLES

CHARGES	BP 2008	31/12/2008	BP 2009	31/12/2009	BP 2010	31/12/2010	BP 2011 (e)
Charges à caractère gén,	797 882,50	796 987,19	844 235,00	788 456,21	815 121,11	803 863,85	901 500
Charges de personnel	1 652 644,39	1 652 644,39	1 593 133,77	1 650 120,21	1 613 197,60	1 630 448,04	1 653 000
Virt	328 796,21	0,00	330 000,00		300 000,00		211 157

d'investissement							
Opérations entre sections	83 908,60	319 289,83	83 990,86	107 245,86	98 843,00	103 308,16	102 700
Aut charg gest, courante	342 337,02	342 330,56	415 313,95	495 397,75	430 941,59	351 088,50	398 800
Charges financières	103 646,37	103 646,37	82 025,10	82 323,59	70 106,50	60 106,50	51 700
Charges exceptionnelles	36 898,40	26 898,40	15 000,00	24 406,15	10 000,00	21 396,72	17 000
	3 346 113,49	3 241 796,74	3 363 698,68	3 147 949,77	3 338 209,80	2 970 211,77	3 335 857

Deux impératifs incontournables commandent à la prévision budgétaire :

1. ne pas prévoir plus de dépenses que les recettes attendues, soit 3 335 857€
2. tenir compte de la rigidité des charges, particulièrement élevée à Charlieu.

Les marges de manœuvre, en l'absence d'une augmentation des recettes, sont réduites à des mesures d'économie sur les lignes de charges à caractère général. Chaque commission travaille à la mise en œuvre de cet objectif pour que les répartitions à prévoir en 2012 permettent de dégager un excédent de fonctionnement capable d'alimenter notre budget d'investissement.

Pour 2011, année de transition, aucune remise en cause fondamentale ne sera proposée. Les charges prévisionnelles tiennent compte de la réaffirmation de notre volonté de soutien aux actions sociales et au tissu associatif de notre ville.

C'est ainsi que nous prévoyons le maintien de notre participation au CCAS au même niveau que 2010 et que les demandes des associations charliendines seront satisfaites à la hauteur des demandes justifiées, après validation des la commission sports et associations et de la commission des finances.

De la même manière, la politique culturelle sera maintenue par l'organisation d'une exposition temporaire dans nos musées, et l'aide à la tenue de manifestations qui visent à valoriser notre image à l'extérieur dans le cadre de notre appartenance notamment au réseau des plus beaux détours de France (participation au financement de la fête qui sera organisée en 2011).

Enfin, une hausse des dépenses à caractère général est observée du fait de la prise en compte des obligations réglementaires pour chaque bâtiment ce qui implique une augmentation des postes entretien de bâtiments, contrats de prestations de services et maintenance.

INVESTISSEMENTS PRÉVISIONNELS

Nous avons constaté que la plupart des décisions prises au cours des années précédentes, et qui commandaient à l'élaboration des budgets, répondaient à deux règles rappelées souvent dans les différents débats d'orientation :

1. ne pas investir pour éviter d'augmenter les frais d'amortissements qui pèsent sur le budget de fonctionnement,
2. ne pas emprunter afin de ne pas augmenter les charges d'intérêts qui pèsent elles aussi sur le budget de fonctionnement.

Pour louables qu'elles soient, ces règles ne permettent pas de répondre aux besoins réels d'équipements de notre ville car elles ont favorisé l'immobilisme et fini par la priver de certains équipements pourtant indispensables à la population. Le retard pris dans la gestion et la planification des investissements nécessaires à la qualité de l'eau et de l'assainissement ainsi que l'état de certaines voies communales sont les conséquences directes de cette politique.

Cette manière de prévoir le financement des investissements prévisionnels peut être analysée différemment par la recherche de la mise en œuvre une politique plus dynamique où le financement mobilisera le maximum des ressources extérieures et où l'amortissement sera calé sur la durée de vie de l'investissement.

Bien entendu, comme pour le fonctionnement, 2011 sera une année de transition où nous mettrons en place les chantiers engagés en 2010 par la municipalité sortante.

Les chiffres présentés ne sont pas définitifs et seront confirmés lors du vote du budget primitif.

Les besoins en investissements ont été répertoriés en tenant compte de leur caractère d'urgence. Il s'agit pour la plupart d'investissements d'entretien rendus obligatoires par l'ancienneté ou la vétusté des équipements.

Le choix de ne pas faire l'impasse sur la sécurité des personnels et des usagers des équipements publics a prévalu dans la décision d'inscrire telle ou telle dépense. La commission des finances aura à se prononcer sur l'opportunité de chacun de ces projets lors de sa prochaine réunion.

Il en résulte le tableau prévisionnel suivant :

DEPENSES	2 574 867	RECETTES	2 574 867
- Travaux	1 997 300	- Excédent reporté	529 700
- Équipements et fournitures	120 900	- Virement section fonctionnement	211 157
- Études, logiciels et	29 700	- Subventions	806 900

informatique			
- Remboursement capital emprunts	178 600	- FCTVA	60 500
- Solde d'exécution	246 510	- Amortissements	102 700
Subvention équipements	1 857	- Emprunt à réaliser	863 910

Bien entendu, l'emprunt à réaliser sera fonction des décisions d'investissements finalement retenues après analyse des différentes commissions qui vont se réunir entre le débat d'orientation budgétaire et le vote définitif du budget.

D'ores et déjà, nous devons mettre en garde sur la nécessaire baisse des prévisions en la matière car les conséquences d'un emprunt de cette importance sur les budgets à venir seraient difficilement supportables compte tenu du niveau actuel des recettes.

BUDGETS ANNEXES EAU ET ASSAINISSEMENT

Au cours de ce débat d'orientations budgétaires, nous devons également vous rappeler l'impact des décisions prises dès la fin de l'année 2010 par le Conseil Municipal sur proposition de la commission des finances afin de permettre la mise en conformité des réseaux d'eau et d'assainissement et de financer les investissements nécessaires aux décisions prises par les équipes municipales précédentes.

L'analyse des budgets eau et assainissement a fait ressortir des comptes juste équilibrés, sans emprunt, et avec une part communale modeste. Aucune réserve n'a été constituée en prévision des lourds investissements obligatoires pourtant connus. Cette situation a conduit le Conseil Municipal à adapter les tarifs de l'eau et de l'assainissement dès le 1er janvier 2011 pour prendre en compte :

1. les investissements en cours de réalisation, prévus ou à prévoir,
2. la baisse de la consommation d'eau consécutive à l'attention que portent les ménages sur cette ressource (nous prévoyons 200 000 m³ pour 2011),
3. les réserves à prévoir pour la mise en œuvre d'une station de retraitement des eaux qui va être rendue obligatoire pour être conforme aux normes exigées par l'Agence Régionale de Santé.

Sur la base de 2 000 compteurs et une consommation annuelle de 200 000 m³, les tarifs applicables au 1er janvier 2011 ont été fixés respectivement à :

Budget eau : partie fixe : 9,00 €/m³ partie variable : 0,43 €/m³

Budget assainissement : partie fixe : 12,00 €/m³ partie variable : 1,18 €/m³

PERSPECTIVES 2011 EAU ET ASSAINISSEMENT

BUDGET EAU: La prévision prend en compte la situation actuelle sans préjuger de la décision d'un éventuel retour en régie.

Outre les investissements réalisés en 2010 (Pont de Pierre) dont les charges commenceront à peser sur le budget 2011, nous devons faire face à des investissements rendus obligatoires, et ceci entre 2011 et 2013. Il s'agit notamment de :

- 1 - Périmètre de protection des sources du Cergne
- 2 - Périmètre de protection des puits de captage de la Doux
- 3 - Canalisation du Cergne sur les communes de Mars et de Cuinzier (traversée des Bourgs)
- 4 - Interconnexion avec le SIADEP rue Dorian
- 5 - Étude pour la station de traitement à réaliser avant 2013
- 6 - Schéma directeur POYRI
- 7 - étude de faisabilité pour remise en service du puits 3

Les premières évaluations financières de ces travaux nous permettent de considérer que le budget eau devrait supporter des investissements de l'ordre de 506 000 € hors station (mais études incluses) sur 2011 et 2012, desquels nous pourrions déduire environ 125 000 € de subventions et affecter une partie des excédents réalisés grâce notamment à l'augmentation des tarifs

L'emprunt nécessaire serait alors d'environ 200 000 €, ce qui conduirait à des charges annuelles de 14 000 € (capital + intérêts) pour un emprunt sur 20 ans. Avec le prêt que nous venons de mettre en place fin 2010, il nous faut donc pouvoir couvrir environ 28 000 € de charges annuelles supplémentaires qui représentent à elles seules 0,14 €/m³.

La station, quant à elle, sera à prévoir au plus tard en 2013 pour un coût non défini à ce jour mais qui pourrait avoisiner 1 500 000 €, avec au mieux des subventions à hauteur de 50%. Il resterait dans ces conditions 750 000 € à la charge de la commune. Les études sur cette station doivent commencer dès 2011.

Enfin, Il est à souligner le travail remarquable du délégataire qui a permis de conserver un réseau dont le rendement a été qualifié d'excellent par l'étude de la Direction Départementale des Territoires.

Exécution budgétaire 2010 arrêtée au 31/12/2010 et prévisions 2011

Fonctionnement	31/12/2010	Prévisions 2011
-----------------------	------------	-----------------

Recettes	68031,04	123 500	
Excédent reporté		19 100	
Taxes et redevances	67664,04	104 000	
Amortissements subventions	367,00	400	
Dépenses	68 031,04	123 500	
Achats d'eau	10 137,19	12 000	
Annonces et insertions		2 000	
Intérêts des emprunts		7 000	
Charges diverses (étude DDT)		13 000	
Amortissements	38 793,20	43 400	
Virement de section	19 100,65	46 100	
Investissements		31/12/2010	Prévisions 2011
Recettes		331 196,79	526 400
Excédent antérieur		55 586,59	107 000
Subventions		36 817,00	124 600
FCTVA			7 800
Amortissement		38 793,20	43 400
Virement section fonctionnement			46 100
Emprunt		200 000,00	197 500
Dépenses		331 196,79	526 400
- Schéma directeur	<u>Investissements</u>		15 000
- Périmètre des puits du pré de la Doux	<u>2011</u>		125 000

- Périmètre des sources du Cergne			235 000
- Traversée de Cuinzier			54 000
- Traversée de Mars			35 000
- Station de traitement des eaux (études)			55 000
Rembt capital emprunts			7 000
Amortissements subventions		367,00	400
Immobilisations en cours		224 138,52	
Excédent d'investissement + report		106 691,27	

BUDGET ASSAINISSEMENT :

De la même manière que pour le budget eau, l'anticipation n'a pas été suffisante bien que l'investissement station d'épuration soit connu depuis plusieurs années. La somme résiduelle à la charge de la Ville de Charlieu pour cet investissement s'établit à 304 700 € à financer en totalité par un emprunt qui conduira à un remboursement (capital + intérêts) d'environ 22 420 € par an.

De plus, une provision pour litige de 178 800 € doit être constituée au budget de fonctionnement auxquels s'ajoutent des frais d'avocat et de procédure pour 7 400 €. La provision sera constituée pour 50 % sur l'exercice budgétaire 2011, soit 89 400 €.

Cela n'évitera malheureusement pas le nécessaire renouvellement d'une partie des réseaux d'assainissement (très anciens à Charlieu) qui occasionnera des dépenses non négligeables pour les années à venir. Des réserves doivent être constituées à cet effet.

Exécution budgétaire 2010 arrêtée au 31/12/2010 et prévisions 2011

Fonctionnement	31/12/2010	Prévisions 2011
Recettes	195 792,30	338 047
Report excédent fonctionnement		48 900
Redevance assainissement collectif		260 000
Produits divers de gestion courante		10 400
Subvention d'équipement		18 747
Dépenses	146 867,14	319 300

Fournitures et entretien		65 000
Charges de personnel		37 200
Amortissements		50 700
Frais d'actes et de contentieux		7 400
Dotation aux provisions		89 400
Virement de section		88 347
Investissements	31/12/2010	Prévisions 2011
Recettes	418 156,01	3 474 200
Excédent antérieur reporté		419 800
Emprunt en euros		304 700
Subventions d'équipement		2 629 400
Amortissements		50 700
Virement de section		88 347
Dotation aux provisions		89 400
Dépenses	207 603,06	3 582 347
- station d'épuration		3 437 500
- création branchements lotissement Montplaisir		6 000
- Renouvellement conduites pont de pierre		26 700
- Camera inspection canalisations		4 000
- Dotation aux provisions		89 400
-Subvention d'équipement		18 747

BUDGET LOTISSEMENT MONTPLAISIR

Le budget annexe Lotissement Montplaisir présente un solde d'exécution de 38 394,87 € qui va être équilibré par un virement du budget général du même montant.

L'opération sera de ce fait définitivement soldée en 2011.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Hertzog et les membres de la commission finances pour le travail effectué.

Madame Garcia demande si une réunion publique aura lieu ?

Monsieur le Maire expose que des commissions extra municipales seront créées pour d'autres sujets mais qu'une réunion publique n'aura pas lieu sur ce point.

Le Conseil Municipal acte **à l'unanimité**, la tenue du débat d'orientation budgétaire.

VI) RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que par délibération en date du 14 janvier 2010, un contrat a été passé entre la commune de Charlieu et la Caisse d'Épargne pour l'ouverture d'une ligne de crédit à hauteur de 450 000,00 euros.

Ce contrat étant arrivé à échéance au 1^{er} février dernier, il convient de procéder à la conclusion d'une nouvelle ligne de trésorerie.

Monsieur le Maire propose l'ouverture d'une ligne de crédit pour un montant de 600 000 euros avec la Caisse d'épargne, suite à la consultation et à l'examen des propositions de deux établissements bancaires.

Les conditions de ce contrat sont les suivantes :

- durée : 1 an
- montant : 600 000€
- taux : EONIA+0.85%
- paiement des intérêts : mensuel
- frais de dossier : 300€

Le conseil municipal approuve **à l'unanimité (21 pour et 6 abstentions)** l'ouverture d'une ligne de trésorerie avec la Caisse d'épargne aux conditions précédemment énoncées.

VII) SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'AMICALE LAIQUE DE CHARLIEU

Monsieur le Maire laisse Monsieur Poulat, adjoint en charge des associations, intervenir.

Monsieur Poulat expose que l'Amicale Laïque de Charlieu a eu un conflit avec son employée qui revendiquait le paiement d'heures supplémentaire en 2008. Ce litige s'est soldé par un accord amiable qui prévoyait le versement de la somme de 24 000€ à l'intéressée. La commune de Charlieu s'était engagée lors d'un conseil municipal du 18 novembre 2008 à verser la somme de 14 000€. A ce jour seul 10 000€ ont été mandatés et il convient de réaliser le versement de 4 000€ supplémentaires en accordant à l'association une subvention exceptionnelle de ce montant.

Le conseil municipal approuve **à l'unanimité** l'attribution et le versement d'une subvention exceptionnelle de 4 000€ à l'Amicale Laïque de Charlieu.

VIII) REAMENAGEMENT DES LOCAUX DE L'INTERNAT : ATTRIBUTION DES MARCHES

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de retirer ce point de l'ordre du jour, l'analyse des offres n'étant pas finalisée.

Le conseil municipal approuve **à l'unanimité** le retrait de ce point de l'ordre du jour du conseil municipal.

IX et X) VENTE DE TERRAIN CHEMIN DE LA GRENOUILLERE A MONSIEUR BERTHIER ET AUX EPOUX HAMELIN

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a reçu une demande de Monsieur Berthier concernant l'acquisition d'une partie de la parcelle située chemin de la Grenouillère cadastrée section AH numéro 105 et une demande de Monsieur et Madame Hamelin concernant l'acquisition de l'autre partie de cette parcelle. Cette parcelle a fait l'objet d'une division selon le plan de bornage dressé le 18 octobre 2010. Les parcelles résultant de cette division sont cadastrées sous les numéros AH 157 et AH 158.

Il expose que Monsieur Berthier souhaite faire l'acquisition de la parcelle AH 158 de 199 m² afin d'accéder aux parcelles dont il est propriétaire et qui sont situées en amont de cette parcelle. Parallèlement Monsieur et Madame Hamelin souhaiterait acquérir la parcelle AH 157 d'une superficie de 151 m² qui longe leur habitation.

Monsieur le Maire expose que la vente à Monsieur Berthier interviendrait au tarif de 22.50€/le m², tarif fixé selon l'avis des domaines en date du 23 juin 2010 et que celle aux époux Hamelin interviendrait au tarif de 1€/le m² selon l'avis des domaines en date du 13 décembre 2010.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la réalisation de la vente de la parcelle AH 158 à Monsieur Berthier pour un montant de 4 477,50€ et de la vente de la parcelle AH 157 aux époux Hamelin pour un montant de 151€

Madame Garcia demande d'où vient cette différence de tarif du m² dans ces deux ventes.

Monsieur le Maire expose que Monsieur Berthier est propriétaire de terres qui sont enclavées jusqu'à présente et qui sont situées derrière la parcelle objet de la vente. La réalisation de cette vente rend les terrains de Monsieur Berthier constructibles et donc d'une plus grande valeur financière. Parallèlement la parcelle objet de la vente aux époux Hamelin n'apporte par de plus value à leur habitation et décharge la commune de son entretien. De plus, leur habitation subit actuellement des dommages du fait du drainage qui a mal été réalisée par la ville de Charlieu suite à l'écroulement d'une maison située sur la parcelle en question. Les travaux de réhabilitation s'élèvent à 6 500€ et les particuliers vont réaliser seuls les travaux du fait de l'acquisition symbolique de ce terrain.

Le Conseil Municipal approuve **à l'unanimité** la vente de la parcelle AH 158 à Monsieur Berthier pour un montant de 4 477,50 € et la vente de la parcelle AH 157 aux époux Hamelin pour un montant de 151€

XI) VENTE DE TERRAIN A L'ADAPEI : ACCORD DE PRINCIPE

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un projet pour l'implantation d'un foyer adultes handicapés sur le site de l'ancienne gare, boulevard Thiers, est mené par l'ADAPEI de la Loire.

Il rappelle à l'assemblée délibérante que la commune de Charlieu a fait l'acquisition de ce

tènement immobilier auprès de RFF en 2008 et qu'elle a procédé par le biais de l'EPORA à la démolition du bâtiment ainsi qu'à la dépollution du site.

Pour la réalisation de cette opération, l'ADAPEI souhaiterait acquérir environ 7 000m² de terrains sur les parcelles AT n°406 et AP n°407 d'une superficie totale de 1ha 22a 77ca.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette opération et sollicite l'accord de principe pour la réalisation de cette vente au profit de l'ADAPEI.

Le Conseil Municipal donne un accord de principe à **l'unanimité** pour la vente d'une partie du site de l'ancienne gare à l'ADAPEI de la Loire afin de réaliser un foyer pour adultes handicapés.

XII) CONTRAT DE PRESTATION POUR LE SPECTACLE DE L'IRISH COFFEE GROUP ET FIXATION DES TARIFS

Monsieur Le Maire passe la parole à Monsieur Ballandras, adjoint à la culture.
Dans le cadre d'une programmation culturelle 2011 réalisée en partenariat avec la communauté de commune du Pays de Charlieu, la commune de Charlieu a prévu un concert de l'Irish Coffee Group le samedi 24 septembre 2011.

Monsieur Ballandras présente le contrat de prestation à intervenir entre la commune de Charlieu, Vincent Inchingolo et la SARL Les Baladins en scène qui prévoit que le montant de la prestation s'élèvera à 2 300€TTC.

Il convient également de fixer le prix d'une place de concert dont l'encaissement se fera par le biais de la régie d'avance et de recettes municipale « culture » créée par arrêté municipal n°09118 du 19 mai 2009.

Monsieur le Maire propose de fixer le prix du billet de concert à 7 euros pour les adultes et à 4 euros en tarif réduit (pour les demandeurs d'emploi, étudiants...)

Madame Garcia souhaiterait que les prix soient diminués à 5€et 3€afin de permettre un accès à la culture pour tous.

Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs à 6€et 3€afin de contenter tout le monde.

Le Conseil Municipal approuve à **l'unanimité** le contrat de prestation avec l'Irish Coffee Group et fixe les tarifs de ce spectacle à 6 €en tarif plein et 3 €en tarif réduit.

XIII) CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE HYGIENE ET SECURITE AU TRAVAIL DU CENTRE DE GESTION DE LA LOIRE

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal que les collectivités adhérents au service « Hygiène et sécurité » du CDG de la Loire ont la possibilité de bénéficier, sur leur demande, de prestations individualisées d'assistance en prévention avec intervention sur site d'Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI).

En complément de cette prestation, l'adhésion à ce service et l'activation effective de cette première prestation permet de bénéficier d'une prestation « information et conseil en prévention » donnant accès à l'ensemble des informations et de la documentation spécialisée diffusées sur le site Internet du CDG 42 et à des réponses individualisées à des questions réglementaires ou techniques particulières émises par la collectivité.

La prestation « assistance individualisée en prévention » porte sur l'étude des conditions d'application des règles relatives à l'hygiène et à la sécurité et à l'analyse des postes ou locaux de travail de la collectivité pour, éventuellement, proposer à l'autorité territoriale toute mesure de nature à améliorer l'hygiène, la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de solliciter le CDG pour une prestation d'assistance en prévention et d'autoriser à cette fin le Maire à conclure la convention correspondante dont le texte est soumis aux conseillers.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention d'adhésion au service hygiène et sécurité du CDG 42 et autorise Monsieur le Maire à la signer.

XIV) QUESTIONS DIVERSES

Les élus minoritaires souhaitent poser la question suivante :

« Les 19 octobre et 19 novembre 2010 ont eu lieu, au sein du conseil municipal, les élections pour élire, respectivement, les membres de la commission d'appel d'offres et les membres de la commission d'ouverture des plis relative à la délégation du service d'eau potable. Ces élections répondent à des textes particuliers du code des marchés publics mais également du code général des collectivités territoriales et sont soumises au scrutin de liste suivant le système de représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Au terme de ces élections, Jean-Paul Gernez et Henriette Druère ont été élus pour représenter les élus minoritaires (titulaire et suppléant).

La démission du conseil de Jean-Paul Gernez en janvier dernier a eu pour conséquence, pour les élus minoritaires, de ne plus être représentés au sein de ces commissions que par Madame Henriette Druère qui est devenue membre titulaire. En effet, au moment des scrutins les élus minoritaires ayant failli en ne présentant qu'une liste composée de deux noms se trouvent aujourd'hui dans l'impossibilité d'avoir un suppléant.

A un moment où des dossiers importants vont être débattus au sein du conseil les élus minoritaires souhaiteraient être représentés selon les dispositions énoncées ci-dessus d'autant que le membre titulaire de la commission n'est pas toujours disponible. Aussi nous demandons à Monsieur le Maire de bien vouloir autoriser le conseil municipal à organiser de nouvelles élections pour la composition de ces deux commissions. »

Monsieur le Maire informe les élus minoritaires qu'il va étudier cette demande avec les services de la Sous-Préfecture.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE,
LA SEANCE EST LEVEE A 21H50.

